

défavorisées du pays. La mesure va véritablement déformer les tendances en matière d'investissement, ce qui rendra l'économie moins rentable. En outre, elle va les déformer, mais pas dans le sens où le ministre des Finances le souhaitait. En effet, au lieu d'être investis dans les entreprises à risque et les petites entreprises, les capitaux iront vers les propriétés foncières, l'immobilier et d'autres secteurs plus sûrs.

D'après moi, la justice fiscale revêt deux aspects: l'équité horizontale et l'équité verticale. Dans le premier cas, les contribuables qui répondent aux mêmes critères doivent être imposés également. En vertu de l'exemption sur les gains en capital proposée dans le budget, toutefois, ceux dont le revenu provient de l'évaluation d'un portefeuille sont moins imposés que ceux dont le revenu provient d'autres sources. Selon le principe de l'équité verticale, on entend par justice fiscale que les particuliers dont le revenu est plus élevé payent proportionnellement plus d'impôts, puisque leur capacité contributive augmente également en proportion. Étant donné que les gains en capital se trouvent essentiellement parmi les groupes à revenu élevé, l'exemption d'impôt sur les gains en capital profite essentiellement aux riches. De ce fait, on risque de voir les contribuables à revenu élevé, qui tirent une grande partie de leurs revenus des gains en capital, être imposés à un taux moindre que les personnes dans les tranches de revenu inférieur.

Les honorables sénateurs doivent se rappeler que d'après les prévisions confidentielles du ministère des Finances auxquelles des journalistes ont eu accès, l'exemption sur les gains en capital va coûter au gouvernement 1.3 milliard de dollars en 1990.

Le fait de hausser les cotisations admissibles à un REÉR de \$5,500 à \$15,000 coûterait 235 millions de dollars de plus. Il est ironique que le coût fiscal combiné de ces deux mesures—qui profiteraient surtout aux contribuables riches—équivalait presque aux épargnes que le gouvernement comptait réaliser grâce à la désindexation partielle de la pension de sécurité de la vieillesse.

• (1700)

Par conséquent, avant la volte-face du ministre des Finances, aujourd'hui, on aurait pu soutenir que la désindexation des prestations de sécurité de la vieillesse était rendue nécessaire par les nouveaux avantages fiscaux offerts aux riches plutôt que par la nécessité avouée de réduire le déficit budgétaire.

Honorables sénateurs, je tiens à parler tout particulièrement de l'incidence du budget sur les provinces de l'Atlantique. Celles-ci constituent depuis de nombreuses années la région la plus défavorisée du pays, les revenus y étant nettement inférieurs et les taux de chômage nettement supérieurs à ceux de toute autre région du Canada. Même si on a réussi dans les années 70 à réduire le fossé économique énorme qui sépare les provinces de l'Atlantique du reste du Canada, la récente récession a contribué à annihiler une grande partie de ce progrès. Parce que les marchés des produits y sont demeurés faibles, l'économie de ressources de la région de l'Atlantique a été lente à redémarrer.

Un coup d'oeil sur les statistiques du chômage suffit pour se rendre compte de cette malheureuse tendance. Même si le chômage régresse dans le reste du Canada, dans la région de l'Atlantique où il est déjà le plus élevé, il continue à progres-

ser. Depuis janvier 1984, le taux de chômage au Canada a perdu près d'un point. Il a pris en même temps plus de trois points à Terre-Neuve pour atteindre 27.5 p. 100. Au Cap-Breton, il est monté jusqu'à 29.5 p. 100. Officieusement—et malheureusement—il a excédé 50 p. 100 à certains endroits.

Ce qui est triste, c'est que les perspectives à court terme semblent tout aussi sombres. Dans ses toutes dernières prévisions trimestrielles provinciales, le Conference Board du Canada s'attend à ce que la croissance économique ralentisse cette année dans les provinces de l'Atlantique. L'enquête sur les intentions d'investissement des grandes entreprises, dont le ministère de l'Expansion économique régionale a publié les résultats au début du mois, confirme ce pessimisme. Elle révèle ainsi que, tandis que les grandes sociétés ont l'intention d'accroître leurs investissements de 13 p. 100 dans l'ensemble du Canada, les immobilisations dans la région de l'Atlantique diminueront vraisemblablement de 5 p. 100.

Devant une telle situation, on aurait pu penser que le budget chercherait à stimuler particulièrement l'économie de la région de l'Atlantique et comprendrait des mesures énergiques destinées à réduire ses difficultés. Mais non, le budget, s'il est adopté, ne fera qu'aggraver une situation économique déjà très faible. Certains pensent qu'il aura un effet négatif de 6 p. 100 sur l'Atlantique. A mon avis, il faudrait plutôt parler de 30 p. 100, par rapport à l'année dernière, dans le cas du Cap-Breton.

Le secteur de la pêche, qui est déjà sur le point de s'effondrer, est particulièrement atteint puisque le budget comprend de nouveaux droits de quai, des frais pour les services de dragage, des hausses du prix des combustibles et une baisse du crédit d'impôt accordé à l'achat de nouveaux bateaux de pêche. La majoration du prix de l'essence se répercutera également sur le tourisme. Et l'exploration au large souffrira de la perte des stimulants qui étaient offerts dans le cadre du Programme d'encouragements pétroliers.

Mais l'île du Cap-Breton est plus durement atteinte que toute autre région. La fermeture des deux usines d'eau lourde de l'Énergie atomique du Canada entraînera la perte de quelque 1,650 emplois. Le gouvernement dit que cette mesure était inévitable parce que les usines n'étaient pas rentables. Il n'en demeure pas moins qu'elles faisaient partie des employeurs les plus importants du Cap-Breton et que leurs opérations avaient beaucoup de retombées dans la région. Avec le chômage élevé qui y sévit déjà, les habitants du Cap-Breton étaient en droit de s'attendre à ce que le gouvernement ne ferme pas ces usines avant d'avoir pensé à des moyens de trouver des emplois pour les travailleurs mis à pied. Je reviendrai sur cette question dans un instant.

Nous nous réjouissons bien sûr de l'extension aux exploitations agricoles, forestières et aux autres activités liées aux ressources, du crédit d'impôt de 50 p. 100 accordé jusqu'ici au seul secteur manufacturier, mais cette mesure est de toute évidence insuffisante. Le crédit d'impôt de 50 p. 100, qui s'applique non seulement à la région de l'Atlantique mais également à la Gaspésie, aux régions septentrionales d'autres provinces et à certaines régions du Yukon et des territoires du Nord-Ouest, est censé coûter au gouvernement moins de 30 millions de dollars par an.

Je suis étonné, honorables sénateurs, que les deux usines d'eau lourde du Cap-Breton soient démantelées. Au minimum,